

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

Séance du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 mars,

À 20 heure trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	16	18

Date de la convocation

14 mars 2024

Présents :

Adjoints au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, Mme Marjorie BERARD, 4^{ème} Adjointe, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Jean-Yves RIOU, Mme Sophie ARNAUD à M. Thierry BENOIT.

Secrétaires de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN, M. Régis VALENTIN.

Délibération n°10/2024

Objet : Renouvellement de la convention SEDEL EAU

Monsieur le Maire expose que le Luberon est un territoire méditerranéen où l'eau est souvent rare et mal répartie, dépendant aux deux tiers de ressources extérieures (Durance) ou profondes.

Le manque d'eau est considéré localement comme un frein au maintien de l'agriculture et au développement économique du territoire. Lutter contre les gaspillages et réduire les consommations d'eau constituent ainsi des préoccupations permanentes.

Face à ce constat, le Parc Naturel Régional du Luberon mène depuis 2012 une politique volontariste à travers l'opération « Économisons l'eau, chaque goutte compte » en faveur des économies d'eau dans le patrimoine public, à travers des actions de formation, de sensibilisation, permettant de protéger les ressources locales. Une nouvelle étape est franchie en 2019 avec la création d'un service dédié aux économies d'eau dans le patrimoine public (bâtiments, infrastructures sportives et espaces verts), afin d'aider les collectivités locales à réduire leurs consommations.

Afin de traduire les attentes majoritairement exprimées lors de la concertation des acteurs du territoire, le Parc a retenu d'adosser le Service Économie d'Eau au conseil en énergie partagé baptisé « SEDEL » (Services d'Économies Durables en Luberon). Cette organisation permet de mutualiser les moyens humains et matériels du SEDEL et de fournir aux communes un(e) interlocuteur (trice) unique pour l'énergie et l'eau.

Les communes adhérentes au SEDEL EAU bénéficient de l'action de terrain d'un(e) « Conseiller(e) en Énergie Eau Partagée (CEEP), dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'eau sur le patrimoine des collectivités locales ;
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de la consommation d'eau ;
- Agir sur la performance des bâtiments pour réduire les consommations d'eau ;
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés ainsi que la population.

Vu, la délibération du 07.11.2019 approuvant l'adhésion au programme SEDEL EAU.

Vu, la délibération n°53/2023 du 05.09.2023 portant sur l'avenant n°1 d'adhésion au programme EAU sur la période du 01.07.2022 au 30.06.2024.

Après en avoir présenté le contexte, Monsieur le Maire souligne auprès du Conseil Municipal l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL EAU du Parc du Luberon, du 01.07.2024 au 30.06.2028 avec maintien du tarif annuel d'adhésion fixé à 0.50 €/habitant.

Un projet de convention permettant de prolonger l'adhésion au service est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, la proposition de Monsieur le Maire de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL EAU du Parc du Luberon, du 01.07.2024 au 30.06.2028.

Décide, d'inscrire au budget le montant nécessaire pour l'adhésion de la commune.

Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Les secrétaires de séance
Mme Anne-Marie DAUPHIN
2^{ème} Adjointe



A Cucuron, le 21.03.2024
Le Maire
Philippe EGG

M. Régis VALENTIN
Conseiller Municipal

